

DÉMAGNÉTISEUR DE TABLE



GUIDE DE L'UTILISATEUR

Ce démagnétiseur est conçu pour supprimer le magnétisme résiduel qui reste dans les pièces après leur usinage sur des plateaux magnétiques ou qui ont été manipulées avec des élévateurs magnétiques ou des électroaimants. Il peut également être utilisé avec n'importe quel objet ou pièce qui est magnétisée.

ATTENTION !
Cet appareil ne doit fonctionner que par intermittence et ne peut pas être branché pendant plus de 10 minutes. Il intègre un thermostat qui le déconnecte automatiquement lorsqu'il atteint la température maximum admissible, et il ne peut être rebranché qu'une fois que la température a diminué.

TYPE DE PIÈCES QUI PEUVENT ÊTRE DÉMAGNÉTISÉES

La facilité avec laquelle une pièce se magnétise dépend de sa taille, de sa forme et de son matériau de fabrication.

1. Si la pièce à une masse ou un volume qui dépasse celle ou celui du propre appareil, il est possible que ce démagnétiseur ne soit pas suffisamment puissant pour la démagnétiser. Dans ce cas, il sera impossible d'éliminer totalement le magnétisme résiduel.
2. La forme de la pièce a également son importance. Si la pièce a une forme irrégulière avec de nombreuses saillies ou pointes, le magnétisme s'y concentre et risque de ne pas être éliminé.
3. Les matériaux ont une propriété qui est la résistance à la démagnétisation. Certains matériaux sont donc plus difficiles à démagnétiser que d'autres. Par ailleurs, les traitements thermiques, comme le trempage, augmentent la résistance à la démagnétisation.

MODE D'EMPLOI

1. Placez l'interrupteur du démagnétiseur sur marche.
2. Placez la pièce à démagnétiser à une extrémité de l'appareil, et faites-la glisser lentement au-dessus de lui par l'entrefer jusqu'à la faire dépasser d'environ 30 cm.
   Attention ! Si vous passez la pièce trop rapidement, celle-ci risque de ne pas être totalement démagnétisée. De même, pour obtenir un rendement optimum, rapprochez le plus possible la pièce de la face supérieure de l'appareil.
3. Après avoir éloigné la pièce du démagnétiseur, placez l'interrupteur de ce dernier sur arrêt.
4. Si la pièce n'est pas totalement démagnétisée, répétez l'opération deux ou trois fois.

ATTENTION ! *NE DÉMONTEZ JAMAIS L'APPAREIL S'IL EST BRANCHÉ AU SECTEUR.*

DECLARATION « CE » DE CONFORMITE

T&O DECLARE QUE LE PRODUIT DESIGNE CI - DESSOUS :
MODELE / REFERENCE : 37 630 100, 37 630 101

MARQUE : **T&O**

EST CONFORME

- AUX DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES DEFINIES PAR L 'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE EUROPEENNE **2006/42/CE** (DIRECTIVE MACHINE) QUI CONCERNE LES REGLES TECHNIQUES ET LES PROCEDURES DE CERTIFICATION DE CONFORMITE QUI LUI SONT APPLICABLES.
- AUX DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES DEFINIES PAR LA DIRECTIVE EUROPEENNE **2004/108/CE** RELATIVE A LA COMPATIBILITE ELECTROMAGNETIQUE (DIRECTIVE CEM)
- AUX DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES DEFINIES PAR LA DIRECTIVE EUROPEENNE **2006/95/CE** RELATIVE AUX EQUIPEMENTS BASSE TENSION.

PERSONNE AUTORISEE A CONSTITUER LE DOSSIER TECHNIQUE :

MONSIEUR YVON CHARLES

FAIT A SAINT OUEN L'AUMÔNE, LE 25 JUIN 2012

YVON CHARLES
DIRECTEUR GENERAL

T&O : 11 Avenue du Fief, 95310 Saint Ouen L'Aumône, France

CERTIFICAT DE GARANTIE

CONDITIONS DE GARANTIE :

Ce produit est garanti pour une période de 1 an à compter de la date d'achat (bordereau de livraison ou facture).
Les produits de marque T&O sont tous essayés suivant les normes de réception en usage.
Votre revendeur s'engage à remédier à tout vice de fonctionnement provenant d'un défaut de construction ou de matières. La garantie consiste à remplacer les pièces défectueuses.
Cette garantie n'est pas applicable en cas d'exploitation non conforme aux normes de l'appareil, ni en cas de dommages causés par des interventions non autorisées ou par négligence de la part de l'acheteur.
Si la machine travaille jour et nuit la durée de garantie sera diminuée de moitié.
Cette garantie se limite au remplacement pur et simple et sans indemnités des pièces défectueuses. Toute réparation faite au titre de la garantie ne peut avoir pour effet de proroger sa date de validité.
Les réparations ne donnent lieu à aucune garantie.
Les réparations au titre de la garantie ne peuvent s'effectuer que dans les ateliers de votre revendeur ou de ses Ateliers agrées.
Le coût du transport du matériel et de la main d'œuvre restent à la charge de l'acheteur.

PROCEDURE A SUIVRE POUR BENEFICIER DE LA GARANTIE :

Pour bénéficier de la garantie, le présent certificat de garantie devra être rempli soigneusement et **envoyé à votre revendeur avant de retourner le produit défectueux**. Une copie du bordereau de livraison ou de la facture indiquant la date, le type de la machine et son numéro de référence devront y figurer.
Dans tous les cas **un accord préalable de votre revendeur est nécessaire avant tout envoi.**

Référence produits : ---------------------------------- **Modèle** T&O : ----------------------------
(celle de votre revendeur)

Nom du produit : --

Date d'achat : -----------------------------

N° de facture ou N°de Bordereau de livraison :--

Motif de réclamation : ---

Type / descriptif de la pièce défectueuse : ---

----
pensez à joindre copie du bordereau de livraison ou de la facture

---

Vos coordonnées : N° de client : ----------------- Nom : ---
Tel : --------------------------------

Date de votre demande : -------------------------